

COMMUNE
SENAIDE

**PROCES VERBAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le cinq avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur KAARSBERG Georges, Maire.

PRESENTS : MM : KAARSBERG Georges, KAARSBERG Thierry, DETROYE Jean-Claude, BIZOT Jean-Yves, SAUVAGEOT Flavien, FOURCADE Jacques, SAUVAGEOT Yves, BOUVIER Hélène.

ABSENTS : MM. PIERDON Michel, DEFRAIN Josiane (a donné procuration à Mme BOUVIER Hélène), MENESTREL Stéphane (a donné procuration à M. FOURCADE Jacques).

M. BIZOT Jean-Yves a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 01/04/219

Date d'affichage : 08/04/2019

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté
Réunion de Conseil n° 02-2019

N° 08-2019

COMMUNE : Compte de gestion 2018

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public,

M. DOUILLET, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer;

- Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont sincères et justifiés.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018**, compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur **l'exécution du budget 2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le M. DOUILLET Sébastien, trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Le Conseil Municipal a adopté le compte de gestion 2018 de la Commune, à l'unanimité.

N° 09-2019	COMMUNE : Compte Administratif 2018
-------------------	--

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BIZOT Jean-Yves, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. KAARSBERG Georges; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Mandats émis	Titre émis (+ 1068)	Résultat / Solde
TOTAL BUDGET	179 877.87	227 852.92	47 975.05
<i>Fonctionnement (sf 002)</i>	122 153.97	154 965.00	32 811.03
<i>Investissement (sf 001)</i>	57 723.90	72 887.92	15 164.02
<i>002 Résultat reporté N-1</i>	0.00	121 311.65	121 311.65
<i>001 Solde d'inv. N-1</i>	10 430.83	0.00	10 430.83

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
<i>Fonctionnement</i>	122 153.97	154 965.00	32 811.03
<i>Investissement</i>	57 723.90	72 887.92	15 164.02

RESTES A REALISER	Dépenses	Recettes	Solde
<i>Fonctionnement</i>	0.00	0.00	0.00
<i>Investissement</i>	3 130.00	0.00	3 130.00

- * Constate que pour la comptabilité principale, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes;
- * Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- * Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal a adopté de Compte Administratif 2018, de la Commune, à l'unanimité.

Le Maire n'a pas participé au vote.

N° 10-2019	Affectation du résultat 2018 au BP 2019
-------------------	--

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. KAARSBERG Georges,

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018;
- Statuant sur les affectations des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017;
- Constatant que le compte de gestion de l'exercice 2018 fait apparaître :

→ Un excédent de fonctionnement 2018	:	32 811.03€
→ Soit un excédent de fonctionnement 2017	:	121 311.65€
→ Un excédent reporté	:	154 122.68€
→ Un excédent d'investissement de	:	4 733.19€
→ Des restes à réaliser	:	3 130.00€

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation de la somme de **0 €** au budget primitif 2019 à la section d'investissement au **compte R. 1068**;
- Affectation de la somme de **154 122.68 €** au budget primitif 2019 à la section de fonctionnement au **compte R. 002**;
- Affectation de la somme de **4 733.19 €** au budget primitif 2019 à la section d'investissement au **compte R. 001**;

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

N° 11-2019	COMMUNE : budget primitif 2019
-------------------	---------------------------------------

Après présentation du budget primitif principal 2019 et, en considérant des différents éléments le constituant " dépenses / recettes " de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'adoption de celui-ci, comme suit.

- **Section Exploitation (dépenses) : 271 720 €**
- **Section Exploitation (recettes) : 271 720 €**
- **Section Investissement (dépenses) : 185 250 €**
- **Section Investissement (recettes) : 185 250 €**

Le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 2019 de la Commune à l'unanimité.

N° 12-2019	Taux Impôts Locaux 2019
-------------------	--------------------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux des taxes locales comme suit :

Taxes	Taux 2018	Taux votés 2019	Bases d'imposition 2019	Produit correspondant
<i>Habitation</i>	13.78	13.78	151 900	20 932
<i>Foncier (bâti)</i>	10.29	10.29	99 900	10 280
<i>Foncier (non bâti)</i>	15.44	15.44	37 200	5 744
<i>CFE</i>	11.95	11.95		
TOTAL				<u>36 956</u>

Le Conseil Municipal a adopté la délibération l'unanimité.

N° 13-2019	Travaux de voirie : devis
-------------------	----------------------------------

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte la réfection de chaussée, rue des Vaules et retient le devis n° DHE1903005 du 6 mars 2019 de l'entreprise HENRIOT pour un montant de 1 535.00€ HT.

Voté à l'unanimité

N° 14-2019	Demande de subvention DETR 2019
-------------------	--

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Le Maire à faire une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2019, pour un montant de 2 166€, soit 40 % des travaux de la commune qui se montent à 5 415.05€ ht.

Autorise M. Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 7-2019 du 5 mars 2019.

Voté à l'unanimité

N° 15-2019	Projet SAGE : préservation des ressources en eau
-------------------	---

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis défavorable au projet de prélèvements dans le secteur sud-est GTI, à destination des populations locales du secteur de Vittel-Contrexéville, pour permettre la valorisation marchande de la ressource GTI sud-ouest, au détriment des populations locales à qui revient légalement la priorité d'usage.

Voté à l'unanimité

N° 16 -2019	ONF : encaissement des ventes
--------------------	--------------------------------------

Le Maire informe le Conseil Municipal, du projet de l'ONF d'encaisser les ventes en lieu et place de la DGFIP, dont l'information nous a été transmise par la fédération des communes forestières

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- De refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et places des services de la DGFIP ;
- D'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux de forestiers dans le budget communal et toute autre action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.
- Autorise M. Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,
M. KAARBERG Georges